

**ABATTOIR DE GAP** | Une réunion a été organisée à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes vendredi 10 mars pour évoquer le sujet de projet de salle de découpe multi-espèces.

## L'heure de la décision est venue !

**A**vec la construction du nouvel abattoir de Gap, un outil précieux pour la commercialisation de la viande haut-alpine, un projet de salle de découpe multi-espèces a vu le jour. La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est partenaire au côté des éleveurs, du collectif regroupant la Coopérative bovine 04/05, l'Association des éleveurs bovins 04/05, l'Association Ciel d'Azur, et, bien sûr, la ville de Gap, maître d'ouvrage de l'abattoir. Éric Lions, président de la chambre

consulaire, a rappelé en préambule « la volonté du maire, Roger Didier, de favoriser le projet de salle de découpe ».

De son côté, Jean-Louis Brochier, représentant la municipalité, confirmait la vétusté de l'abattoir qui, « au terme de 40 années, n'est plus aux normes », ajoutant : « le choix d'un nouveau bâtiment a été fondé notamment sur le fait que la rénovation aurait empêché la tuerie des animaux pendant un an ». Avec les conséquences qui s'en seraient sui-

vies, surcoût pour aller à l'extérieur du département en particulier.

La réalisation d'une salle de découpe multi-espèces – bovin, ovin/caprin, porc – est conditionnée à l'implication des éleveurs et des groupements et coopératives qui agissent dans l'environnement de l'élevage.

Sonia Pinto, conseillère structuration des filières, et François Philip, éleveur et membre de la chambre consulaire ont animé la réunion du 10 mars. Force a été de constater que ledit projet n'est pas encore parvenu à maturité.

Une étude confiée à l'ADIV a permis cependant d'éclairer les esprits en fixant quatre étapes : définir les besoins et le programme d'activité et réaliser une revue de projet concernant le dimensionnement technique des procédés et des locaux ; réaliser une projection sur plan de l'avant-projet sommaire, ainsi que des flux ; évaluer le montant des investissements ; réaliser une simulation de l'exploitation. Le programme de découpe annuel est chiffré à 226 tonnes en poids entrant (120 t bovins ; 37,5 t en veaux ; 50 t en porcs et 18 t en ovins-caprins). L'aménagement

prévu porte sur une surface de 400 mètres carrés, à la charge du gestionnaire. La ville met à disposition un local brut. Le coût global est estimé à 1,2 M € HT.

À cette heure, les questions sont nombreuses et les réponses peu ou pas connues. Parmi les interrogations, certaines sont essentielles : découper la viande c'est bien, à qui la vendre ? Posant le problème de la commercialisation. Qui finance et qui gère cet outil ?

### « C'est à vous de jouer ! »

L'ensemble des acteurs du projet sont tiraillés entre la volonté de se doter d'un outil favorisant la vente en circuit court de produits locaux, se plaçant ainsi dans la tendance du marché local, et les moyens pour le faire fonctionner. Sachant que les éleveurs eux-mêmes ne sont guère disposés à s'engager personnellement, faute de temps et de compétence spécifique. Pour une simulation de l'exploitation, Éric Lions a bien précisé que « c'est à vous de jouer ! »

Depuis la première esquisse du projet il y a deux années déjà, il était

indispensable de refaire un point précis. L'outil correspond-t-il toujours à un besoin et ce besoin a-t-il changé ? Le président de la chambre d'agriculture a donc précisé que « le cheptel est stable dans le département sur les dix dernières années ; que des débouchés sont déjà identifiés et d'autres sont à satisfaire ».

À propos de la gestion de la salle de découpe, l'idée de s'inspirer de la Sica Montagnard des Alpes serait pertinente. À tout le moins en connaître le mécanisme. La découpe de la viande haut-alpine ne naît pas d'un chapeau car plusieurs équipements individuels existent déjà. Il faut donc éviter un écueil, à savoir que le projet dans les murs de l'abattoir gapençais « ne vampirise pas les salles de découpe existantes », a-t-on entendu.

En conclusion, un chiffre : la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plus de cinq millions d'habitants permanents et l'élevage bovin régional est en grande partie concentré dans les Hautes-Alpes. Une situation propre à engager une décision. ■

M.F.



Le point de situation était indispensable pour permettre aux éventuels partenaires de la salle de découpe d'aller plus avant.